

Éducation/Coopération Chine-Gabon

Pékin fait don d'une école primaire à notre pays



Vue extérieure de l'établissement scolaire offert par la République populaire de Chine au Gabon.



Le ministre de l'Education nationale, Ida Reteno Assonouet et l'ambassadeur de Chine, Sun Jiwen, dévoilant la plaque inaugurale. Photo de droite : Visite des salles de classe entièrement équipées.



SK  
Libreville/ Gabon

L'établissement scolaire situé au quartier Melen PK 11, a été réceptionné, hier, par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et professionnel, Ida Reteno Assonouet au cours d'une cérémonie à laquelle a pris part l'ambassadeur de la République populaire de Chine au Gabon Sun Jiwen, ainsi que de plusieurs personnalités.

LA coopération entre la Chine et le Gabon se consolide davantage. En atteste le don d'un établissement scolaire baptisé école primaire de l'amitié sino-gabonaise, fait, hier, par la République populaire de Chine à notre pays, et réceptionné par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et professionnel, Ida Reteno Assonouet. C'était au cours d'une cérémonie à laquelle a assisté l'ambassadeur de Chine au Gabon, Sun Jiwen, ainsi que de plusieurs autres personnalités.

Située au quartier Melen PK11, l'école entièrement équipée, est composée de 9 salles de classe spacieuses, 1 salle de réunion, 3 bureaux administratifs, 2 blocs sanitaires pour enseignants et élèves, 1 plateau sportif et un château d'eau alimenté à partir d'un forage. Ce don s'inscrit dans le cadre du projet de construction par la République populaire de Chine, de deux écoles primaires, visant à renforcer les liens amicaux entre la Chine et le Gabon.

"La cérémonie de réception de cette école prouve à suffisance l'excellence des relations qui existent entre la République Gabonaise et la République populaire de Chine. En réceptionnant la nouvelle école primaire du PK 11 de Libreville, je ne peux qu'exprimer, à l'instant, ma gratitude et celle du gouvernement gabonais conduit par le Pr Daniel Ona Ondo, Premier ministre. Cette nouvelle école construite gracieusement rentre dans les actions déjà initiées par la Coopération Chinoise dans notre pays", a déclaré Ida Reteno Assonouet. Le membre du gouvernement a ensuite ajouté que "le développement du potentiel humain suppose qu'un appui conséquent soit accordé aux acteurs culturels et aux intellectuels tels que préconisé par le président de la République, Ali Bongo Ondimba".

Pour le diplomate chinois, Sun Jiwen, l'amélioration des conditions de vie des enfants est l'une des priorités. " La Chine restera toujours à vos côtés pour promouvoir l'épanouissement des enfants", a-t-il affirmé. Non sans indiquer que les travaux de ladite école qui ont débuté depuis décembre 2013, ont été réalisés par l'entreprise chinoise China Geo-Engineering Corporation (CGC) et se sont achevés le 4 mai 2015.

Au demeurant si cette école primaire est la bienvenue dans ce quartier dans la mesure où elle va soulager les familles qui y résident, plusieurs manquements qui devraient certainement être comblés ont été observés. Notamment l'absence des carreaux dans les sanitaires et salles de classe, d'un compteur électrique et d'une clôture à même de garantir la sécurité des apprenants. A cela s'ajoute le problème de la voie d'accès à l'établissement qui risque de constituer un handicap majeur.

MINISTERE DE LA FORET, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
DIRECTION DES ETUDES, DU CONTENTIEUX ET  
DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT  
SERVICE DES ETUDES, DE LA CARTOGRAPHIE  
ET DE LA DOCUMENTATION



N 1266 MFEPN/SG/DGEPN/DECDE/CSECD

Communiqué

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public et les administrations que les rapports des études de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et de Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), relatifs au « Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL 2) » ont été déposés auprès de ses services par la Commission Nationale des TIPPEE.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ces documents sont consultables pour information dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au 5<sup>ème</sup> étage de l'immeuble abritant les services du Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles ainsi qu'au Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE sis à l'Immeuble Volvo/Glass et dans les Mairies Centrales des neuf capitales provinciales du Gabon.

Fait à Libreville, le 20 JUIL. 2015

Le Directeur Général de l'Environnement  
et de la Protection de la Nature

*(Signature)*  
Louis Léandre EBOBOLA TSIBAH